Le Sud-Ouest
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 9 novembre 2026	Résolution: CA26 22 0214

Motion sur la Journée montréalaise de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes et aux filles, le 6 décembre

Considérant que le 25 novembre est proclamé Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et que depuis 1981, du 25 novembre au 10 décembre, des hommes et des femmes de partout à travers le monde unissent leur voix pour dénoncer les actes de violence dont sont victimes les femmes;

Considérant que le 6 décembre 2026 marque le 37e anniversaire de la tragédie de Polytechnique Montréal;

Considérant qu'en 1991, le 6 décembre a été institué par le Parlement du Canada Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes à la suite du drame survenu à l'École polytechnique de Montréal où 14 jeunes femmes ont été assassinées, le 6 décembre 1989, parce qu'elles étaient des femmes;

Considérant que, bien que cette Journée nationale ait été instituée voilà maintenant 35 ans, la violence faite aux femmes et aux filles demeure une réalité préoccupante, rendant toujours nécessaire la poursuite des actions de prévention, de dénonciation et de lutte contre toutes les formes de violence fondée sur le genre;

Considérant qu'en 2019, à l'occasion du 30e anniversaire de la tragédie, le gouvernement du Québec a, à titre posthume, remis la Médaille de l'Assemblée nationale aux 14 victimes;

Considérant que la Ville de Montréal a proclamé, en 2009, le 6 décembre Journée montréalaise de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes et aux filles;

Considérant qu'en 2025, le SPVM a enregistré un peu plus de 7 000 victimisations en contexte conjugal, les femmes étant surreprésentées parmi les victimes d'actes de violence conjugale, et que, selon la Coalition féministe contre la violence faite aux femmes, 20 féminicides ont été recensés au Québec depuis le début de 2026;

Considérant que les services d'aide aux femmes victimes de violence conjugale, notamment les centres d'hébergement d'urgence, n'arrivent pas à répondre à la demande, laissant plusieurs femmes devant le choix difficile de demeurer auprès de leur conjoint ou de se placer dans une situation d'extrême vulnérabilité, par exemple l'itinérance;

Considérant qu'il est ainsi toujours d'actualité de dénoncer les violences faites aux filles et aux femmes et de déployer les moyens requis pour y remédier;

Considérant que le Québec souligne 12 journées d'action contre les violences faites aux femmes, du 25 novembre au 6 décembre, à travers une campagne chapeautée par le Conseil du statut de la femme dont le thème de cette année est « Discours qui divisent, violences qui se banalisent »;

Il est proposé par Véronique Fournier

appuyé par Catherine Houbart, Elise Tanguay, Jonathan Burnham et Nicolas Jolicoeur

ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement invite le personnel de l'Arrondissement et la population du Sud-Ouest:

- à arborer le ruban blanc, symbole de la non-violence sous toutes ses formes;
- à suivre la campagne du Conseil du statut de la femme invitant à dénoncer toutes les formes de violences envers les femmes et les filles, et à rappeler que ces actes sont inacceptables dans notre société;
- à dénoncer et à encourager ses proches à dénoncer toute forme de violence, notamment celles envers les filles et les femmes, et à ne jamais banaliser la violence, qu'elle soit physique, verbale, sexuelle, ou autre;
- à poursuivre l'engagement de faciliter, d'accueillir et de mettre en place les conditions gagnantes pour que le Sud-Ouest demeure un territoire propice à l'implantation de ressources d'aide aux femmes victimes de violence;
- à faire preuve de vigilance face à la violence en ligne, qui frappe plus durement les femmes, qu'elles soient étudiantes ou participant à la vie publique, à dénoncer les propos haineux, le harcèlement et l'intimidation sur les plateformes numériques, et à contribuer à créer des espaces numériques respectueux et sécuritaires pour toutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.08

Véronique FOURNIER
_____
Mairesse d'arrondissement

Daphné CLAUDE
_____
Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 11 novembre 2026